



Trop gentil, arnaqué, menacé

Par **tralala**, le **08/02/2011 à 21:11**

Bonjour,
J'avais une difficulté financière et étais dans l'obligation d'emprunter 5500€ à un ami en contre-parti, j'effectuais quelques travaux chez lui (peinture, pose de parquet, pose de carrelage...).
Je me suis rendu compte que les travaux que j'avais effectués dépassaient déjà largement la somme empruntée! Mais mon ami me disait que je lui devais encore 3/4 de la somme! Il m'a obligé à payer! J'ai payé encore et actuellement, il exige encore que je paie les 3/4 de la somme! Je commence à comprendre qu'il profite vraiment de ma gentillesse!
Par contre, je ne connais pas la loi! Il me menace de porter l'affaire en justice! Que dois-je faire? J'ai jamais eu affaire à la justice!
Merci beaucoup de m'avoir lu et j'espère que j'obtiendrai une réponse de la part de la personne compétente!

Par **mimi493**, le **08/02/2011 à 23:01**

Avez-vous signé une reconnaissance de dettes?
La somme a été prêtée sous quelle forme (chèque, espèce)?
Répondez-lui, que vous allez vous retourner contre lui pour travail dissimulé

Par **francis050350**, le **18/03/2011 à 15:38**

Bonjour,
Ne vous inquiétez pas effectivement c'est votre pseudo créancier qui risque le plus de problèmes.